



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/17

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

Présents: Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BERGERY

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la salle afin que soit voté le compte administratif 2022 du Budget Assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M49,

Vu la désignation de Madame Françoise PAYEN, 1^{er} adjointe, pour présider la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ARRETER le compte administratif 2022 du budget Assainissement comme suit :
Section d'investissement : 25 692,34 €
Section de fonctionnement : 553,91 €
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,



La Secrétaire de séance,

